SARL ABATTOIR DE NEUVY
5 lieudit le Grand Faix
79130 NEUVY-BOUIN
Capital Social : 166 000 €
832 122 790 RCS NIORT

DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-PAUL GOBIN, COGÉRANT

Procès-Verbal des Décisions Unanimes des Associés en date du 31/12/2023 :

SARL ABATTOIR DE NEUVY
5 lieudit le Grand Faix
79130 NEUVY-BOUIN
Capital Social : 166 000 €
832 122 790 RCS NIORT

DECISIONS UNANIMES D'ASSOCIES
du 31 décembre 2023

Les Soussignés :

- **Monsieur Jean-Paul GOBIN, *cogérant-associé*,**
 demeurant Le Faye -79130 NEUVY-BOUIN,
 propriétaire de 830 parts, ci..... **830 parts**

Et,

- **Monsieur Yoann GOBIN, cogérant *associé,***
 demeurant 1 lieu-dit la Garelière - 79130 NEUVY-BOUIN,
 propriétaire de 830 parts, ci..... **830 parts**

 Total égal au nombre de parts composant le capital social :.....1 660 parts

 ==========

Seuls cogérants associés de la société «ABATTOIR DE NEUVY », société à responsabilité limitée au **capital de 166 000 €,** divisé en **1 660 parts de 100 €** de valeur nominale chacune,

Ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, adopté les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Démission de Monsieur Jean-Paul GOBIN de ses fonctions de cogérant,**
- **Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.**

AVANT DE SE PRONONCER SUR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR, LES ASSOCIES RAPPELLENT L'EXPOSE PREALABLE SUIVANT :

Monsieur Jean-Paul GOBIN a émis le souhait de cesser ses fonctions de cogérant de la SARL ABATTOIR DE NEUVY, à effet du 31 décembre 2023, à l'occasion de son retrait à même date de l'EARL JEAN-PAUL ET YOANN GOBIN, dont il était associé exploitant et cogérant jusqu'à ce jour également, avant la décision prise de dissolution anticipée de la Société.

Effectivement, Monsieur Jean-Paul GOBIN a pris sa retraite et a décidé de cesser son activité de chef d'exploitation agricole.

Monsieur Jean-Paul GOBIN entend également céder la participation qu'il détient dans la SARL ABATTOIR DE NEUVY. Le projet est prévu pour aboutir au 30 juin 2024.

Néanmoins, ayant cessé ses activités agricoles au 31 décembre 2023, Monsieur Jean-Paul GOBIN souhaite démissionner de ses fonctions de cogérant de la SARL ABATTOIR DE NEUVY à compter du 31 décembre 2023.

Les Gérants de la SARL ABATTOIR DE NEUVY n'étant pas nommés dans les statuts, il n'est pas nécessaire de procéder corrélativement aux présentes à une mise à jour des statuts ; celle-ci devrait intervenir avec la vente des parts sociales de Monsieur Jean-Paul GOBIN, prévue pour la fin juin 2024.

CECI EXPOSE, LES ASSOCIES ONT PRIS, A L'UNANIMITE, LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION - DEMISSION DE MONSIEUR JEAN-PAUL GOBIN DE SES FONCTIONS DE COGERANT

La collectivité des associés prend acte, à l'unanimité, de la décision de **Monsieur Jean-Paul GOBIN de démissionner de ses fonctions de cogérant de la Société**, à effet **du 31 décembre 2023**, en suite de son retrait de l'EARL JEAN-PAUL ET YOANN GOBIN.

Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions.

Elle prend acte qu'il ne sera pas procédé, pour l'instant, à son remplacement, et ce, jusqu'à réalisation de la cession de sa participation au capital de la SARL ABATTOIR DE NEUVY.

DEUXIEME DECISION – DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

La collectivité des associés, à l'unanimité, confère tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales.

Les associés mandatent l'un quelconque d'entre eux, ou tout porteur d'un original ou d'une copie, afin qu'il effectue les formalités de publicité requises, en tant que de besoin.

Mention sera faite de cette décision dans le registre des procès-verbaux de la société.

Fait à NEUVY-BOUIN (79),
Le 31 décembre 2023,

Monsieur Jean-Paul GOBIN,

Signé électroniquement le 18/01/2024 par Jean-Paul GOBIN

Signed with universign

Monsieur Yoann GOBIN,

Signé électroniquement le 19/01/2024 par Yoann GOBIN

Signed with universign